

SEPTEMBRE 2022

WORKING PAPER

N°35

Note méthodologique sur les quartiers
statistiques wallons

RÉSUMÉ

WalStat, le portail de statistiques locales de l'IWEPs existe depuis 2013. À l'origine, l'objectif est de publier des statistiques comparables dans l'espace et dans le temps pour l'ensemble des 262 communes wallonnes. Suite à un accroissement des demandes pour les statistiques infra-communales, nous avons décidé d'introduire un niveau « quartier statistique » dans Walstat, permettant de publier des statistiques à un niveau plus fin que celui de la commune.

L'objectif principal de ce *working paper* est d'expliquer comment et pourquoi l'IWEPs a construit ces « quartiers statistiques ». Il fournit aux lecteurs les clés pour comprendre l'approche théorique sous-jacente, les choix méthodologiques posés et les raisons qui les sous-tendent ainsi que les critères utilisés pour découper la Wallonie en quartiers statistiques.

Ce *working paper* aborde d'abord les objectifs de la construction d'un découpage en quartier statistique et les contraintes qui pèsent sur un tel découpage. Ensuite, il passe en revue trois des principaux découpages infra-communaux préexistants – les secteurs statistiques, les anciennes communes (ou NIS6) et les quartiers «Cytise» – et explique pourquoi aucun de ces trois découpages n'est entièrement satisfaisant en regard des objectifs posés précédemment. La note méthodologique détaille également les différents critères utilisés pour construire les quartiers statistiques et détaille les raisons de leur sélection. Ce *working paper* se termine par quelques chiffres sur les quartiers statistiques offrant une vision globale du découpage abouti dans sa version Béta.

COLOPHON

Auteurs : **François Ghesquière** (IWEPS)
Amandine Masuy (IWEPS)

Édition : **Aurélie Hendrickx** (IWEPS)

Ces travaux ne reflètent pas la position de l'IWEPS et n'engagent que leurs auteurs.

Création graphique : **Deligraph**
<http://deligraph.com>

Dépôt légal : **D/2022/10158/9**

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

IWEPS

Institut wallon de l'évaluation, de la
prospective et de la statistique

Route de Louvain-La-Neuve, 2
5001 NAMUR

Tel : 081 46 84 11

<http://www.iweps.be>

info@iweps.be

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Table des matières | 3 |
| Origines et objectifs de la nouvelle nomenclature des quartiers statistiques wallons | 4 |
| I. Les contraintes dans le choix d'un niveau infra-communal | 6 |
| 1. La disponibilité des données infra-communales | 6 |
| 2. Les entités avec peu de population : protection de la vie privée, stabilité et difficultés d'interprétation | 7 |
| II. Les niveaux infra-communaux existants | 8 |
| 1. Le secteur statistique (NISg) | 8 |
| 2. Les NIS6 (= anciennes communes) | 11 |
| 3. Les Quartiers Cytise | 17 |
| III. La conception des quartiers statistiques wallons | 17 |
| 1. Deux critères obligatoires : regroupements de secteurs statistiques appartenant à une même commune | 18 |
| 2. Un critère principal : la population | 18 |
| 3. Des critères concrets géographiques, sociaux et symboliques | 21 |
| IV. Le découpage en quartiers statistiques wallons | 22 |
| 1. Le découpage en quartier en chiffres : comparaisons avec Cytise quartiers et les NIS6 | 22 |
| 2. Codes, noms et possibles révisions des quartiers | 25 |
| 3. Le cas particulier de l'échange de territoire entre Manage et Seneffe | 27 |

Origines et objectifs de la nouvelle nomenclature des quartiers statistiques wallons

WalStat, le portail de l'IWEPS dédié à la statistique infrarégionale, existe depuis 2013. À l'origine, il s'agissait de publier des statistiques comparables dans l'espace et dans le temps pour l'ensemble des 262 communes wallonnes. Au fil des versions successives, le portail s'est enrichi en indicateurs, en fonctionnalité mais aussi en niveaux géographiques disponibles. Les statistiques communales ont d'abord été agrégées par arrondissements administratifs et par provinces. D'autres niveaux supra-communaux (Bassins Enseignement Qualifiant - Formation - Emploi dits « Bassins EFE », zones de secours et zones de police) ont ensuite été ajoutés pour répondre aux demandes des utilisateurs.

La demande d'accéder à des données à des niveaux infra-communaux a toujours existé, d'autant plus après la fusion des communes des années 1970. L'objectif est bien entendu d'apprécier au mieux les différences au sein d'une même commune. Pouvoir en rendre compte permet de mieux connaître la commune, sa population et d'aider à mettre en place des actions locales ciblées. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'INS (Institut National de Statistique), aujourd'hui Statbel, a développé dès 1970 des découpages statistiques fins dénommés « secteurs statistiques »¹. Au cours des dernières années, nous avons enregistré à l'IWEPS un accroissement des demandes pour les statistiques infra-communales. Ces demandes émanent de différents acteurs : cabinets, administrations, pouvoirs locaux, étudiants, bureaux d'études, associations, etc. Notre capacité à y répondre était partielle et souvent indirecte (renvoi vers d'autres institutions publiant des chiffres à un niveau infra-communal). En 2020 et 2021, l'IWEPS a mené une analyse exploratoire visant à identifier les besoins en statistiques infra-communales auprès de plusieurs acteurs. Elle a pu confirmer la nécessité de fournir des indicateurs à un niveau plus fin que la commune.

Suite à l'analyse exploratoire des besoins, quatre grands principes directeurs ont été identifiés et nous ont guidés dans l'élaboration de ce projet.

Premièrement, l'objectif est de publier des indicateurs portant sur des **entités infra-communales** pour l'ensemble des communes de Wallonie. Le niveau choisi doit être inférieur à la commune et chaque entité infra-communale doit appartenir à une seule et même commune. Contrairement à ce qui a été fait par le monitoring des quartiers bruxellois², il n'a pas été jugé pertinent de définir des quartiers trans-communaux (à cheval sur deux communes) en Wallonie. Dans la région de Bruxelles-Capitale, la forme de certaines communes (notamment celle de Bruxelles-ville) et l'organisation de la vie locale (nombreuses associations et organisations intercommunales) invitent à définir des quartiers trans-communaux. De tels phénomènes sont plus marginaux en Wallonie et ne justifient pas un découpage trans-communal. Nous pensons, au contraire qu'imbriquer le niveau infra-communal dans le niveau communal, facilitera l'usage des statistiques par les futurs utilisateurs principaux (Villes et Communes, CPAS, associations...). Il ne s'agit pas non plus de limiter le projet à certaines parties de la Wallonie (par exemple les grandes villes).

¹ Voir Jamagne P. *Secteurs Statistiques Vade Mecum*, accessible en ligne sur le site de Statbel : <https://statbel.fgov.be/fr/propos-de-statbel/methodologie/classifications/secteurs-statistiques>

² Voir le site web du Monitoring des quartiers : <http://monitoringdesquartiers.brussels/>, ainsi que les divers documents méthodologiques expliquant la construction des quartiers bruxellois accessible sur le site web.

Deuxièmement, les indicateurs qui seront publiés viseront principalement à **décrire la population** résidant au sein des entités infra-communales. Cette approche « population » ne se réduit pas à la démographie mais inclut les caractéristiques des individus et des ménages : revenu, situation par rapport au marché du travail, logement, pratiques de mobilité, niveau de diplôme, etc. Si l'élaboration d'indicateurs portant sur d'autres unités que la population (par exemple les entreprises) est envisageable à long terme, elle ne sera pas prioritaire. Par conséquent le découpage infra-communal utilisé doit être construit selon cette approche « population » : il doit reprendre des habitants qui partagent des caractéristiques similaires et qui résident dans un même lieu de vie. Cette approche « population » permet aussi de bien articuler le portail statistique du Géoportail de la Wallonie³. Plus particulièrement, l'objectif est ici de construire et de diffuser des indicateurs statistiques permettant de décrire la population résidant dans les différentes zones d'une commune, là où le Géoportail met à disposition des informations géographiques (données-services) sur le territoire wallon comme la localisation des zones inondables, des lignes de bus ou encore des crèches.

Troisièmement, le public auquel ce projet s'adresse est large et ne doit pas nécessairement posséder des compétences géographiques ou statistiques poussées. Les différents indicateurs et leurs représentations (cartes, tableaux, graphiques) doivent donc être **aisément compréhensibles par tous les profils d'utilisateur**. Si des personnes au profil plus spécialisé (chercheurs, géographes, etc.) utiliseront certainement l'outil également, aucune compétence technique particulière ne doit être requise pour accéder et comprendre les indicateurs publiés.

Quatrièmement, les indicateurs et données diffusées doivent être accessibles en **open data** comme c'est déjà le cas pour tous les indicateurs diffusés sur WalStat⁴. Il ne faut pas que la signature d'une convention ou le paiement d'un droit soit un préalable pour accéder aux statistiques.

Le cadre étant posé, la suite de cette note méthodologique vise à expliquer la démarche qui a conduit à construire un découpage en quartiers statistiques pour la Wallonie dans le but de publier des indicateurs à un niveau infra-communal sur WalStat. Elle se décompose en quatre parties, elles-mêmes divisées en sections. La première partie explicite deux contraintes fortes qui ont pesé sur le choix d'un niveau infra-communal : la disponibilité des données par secteurs statistiques et la nécessité de limiter les entités peu peuplées. La deuxième partie présente trois niveaux infra-communaux existants (les secteurs statistiques, les NIS6 qui correspondent souvent aux anciennes communes et les « quartiers Cytise » qui ont été construits par le Gédap de l'UCLouvain) et les raisons pour lesquelles aucun de ces niveaux n'est satisfaisant en l'état. La troisième partie détaille la manière dont nous avons procédé pour définir les quartiers statistiques wallons et en particulier les critères utilisés. La quatrième et dernière partie présente les « quartiers statistiques wallons », en trois sections assez indépendantes. D'abord nous présentons quelques chiffres qui permettent de comparer ce nouveau découpage aux NIS6 (= anciennes communes) et aux « quartiers Cytise ». Ensuite, nous expliquons la manière dont les codes quartiers ont été construits et noms de quartiers définis. Nous envisageons également les possibilités d'introduire des modifications futures au découpage. Enfin, nous terminons par une question très spécifique, mais nécessaire, en décrivant en détail la manière dont nous avons traité l'échange de territoires en 2010 entre les communes de Manage et Seneffe pour construire les quartiers concernés.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, il convient d'apporter deux dernières précisions.

Tout d'abord, tout au long de cette note nous avons inséré des encadrés reprenant des cartes. Ces cartes visent à faciliter, par des exemples concrets, la compréhension de notre propos. Ces cartes

³ <https://geoportail.wallonie.be/>

⁴ Pour plus d'informations sur la politique open data de l'IWEPS, voir <https://www.iweps.be/outils/open-data/>

utilisent comme fond de carte une superposition de couches d'OpenStreetMap⁵ et du plan de secteur⁶. Cela permet de visualiser tant la situation actuelle que la situation de droit (par exemple les zones qui peuvent encore être bâties). Conformément à la légende⁷, les zones en rose⁸ plein correspondent à des zones destinées à l'habitat plutôt dense ; les zones roses hachurées diagonalement de blanc des zones destinées à l'habitat moins dense ; les zones mauves sont destinées à l'activité économique (industries, parcs d'activités économiques, etc.), les zones vertes de bois et forêts, etc. Dans ces cartes, les limites de communes sont indiquées en trait noir épais. Les limites de NIS6 (≈ anciennes communes) sont indiquées en trait vert. Les limites des secteurs statistiques sont indiquées en trait bleu. Les limites des quartiers statistiques wallons sont indiquées en trait rouge. Précisions que toutes les limites ne sont pas indiquées sur toutes les cartes. Parfois nous y avons ajouté le nombre d'habitants domiciliés dans le secteur statistique, le code du secteur statistique, le nom du quartier statistique ou le nom du NIS6 (≈ anciennes communes) ; chaque information textuelle sur la carte est reprise dans la couleur de son niveau géographique (le nom du secteur statistique en bleu...).

Enfin, au cours de la note, nous reprenons généralement la population de diverses entités, que ce soit dans le corps du texte, dans les cartes ou dans des tableaux. Il s'agit toujours de la population officielle au 1^{er} janvier 2020, telle que publiée par Statbel⁹.

I . Les contraintes dans le choix d'un niveau infra-communal

Avant d'explorer les différents découpages infra-communaux existants, nous avons rapidement constaté que deux contraintes allaient peser dans notre choix de découpage. Il s'agit, d'une part, de la disponibilité des données et, d'autre part, de la nécessité de limiter le nombre d'entités avec peu de population.

1. LA DISPONIBILITÉ DES DONNÉES INFRA-COMMUNALES

La plupart des données auxquelles l'IWEPS a accès et qui sont désagrégées à un niveau infra-communal le sont par secteur statistique (NIS9). C'est l'entité géographique statistique la plus fine dont le découpage est compatible avec les limites communales. S'il existe certaines données par adresse ou par point géolocalisé (données individuelles notamment), elles sont assez rares, plus fréquentes pour certaines thématiques qui s'y prêtent (territoire, mobilité, ...) que d'autres (enseignement, santé...). Elles nécessitent généralement un long travail de vérification et de recodage et sont peu accessibles pour des raisons de protection de la vie privée. Tout comme leur accès, leur

⁵ <https://www.openstreetmap.org/copyright>

⁶ « Le plan de secteur est un outil réglementaire d'aménagement du territoire et d'urbanisme régional wallon. Il organise l'espace territorial wallon et en définit les différentes affectations afin d'assurer le développement des activités humaines de manière harmonieuse et d'éviter la consommation abusive d'espace. » Il permet donc d'identifier les parties du territoire qui pourraient être urbanisées à l'avenir. La donnée géographique du plan de secteur et des informations complémentaires sont disponibles ici : <https://geoportail.wallonie.be/catalogue/7fe2f305-1302-4297-b67e-792f55acd834.html>

⁷ La légende du plan de secteur est disponible via cette page dédiée du SPW Territoire : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_aménagement/index.php/site/directions/ddt/pds

⁸ Les zones d'habitat sont en rouge au plan de secteur mais sur nos cartes, de la transparence est ajoutée à la couche afin de permettre la lisibilité. Avec cette transparence, la couleur rouge apparaît en rose.

⁹ La population par secteur statistique est accessible sur le site web de Statbel : <https://statbel.fgov.be/fr/open-data/population-par-secteur-statistique-7>

diffusion est fortement limitée par la protection de la vie privée, ce qui nécessite de les agréger. Face à ce constat, nous avons décidé, à l'instar de l'Institut Bruxellois de la Statistique et de l'Analyse (IBSA) pour le monitoring des quartiers bruxellois et des provinces flamandes pour Provincies in Cijfers, que la diffusion des données devrait se faire par secteur statistique ou par agrégat de secteurs statistiques.

2. LES ENTITÉS AVEC PEU DE POPULATION : PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE, STABILITÉ ET DIFFICULTÉS D'INTERPRÉTATION

Quand on désire publier des chiffres se rapportant à une petite partie d'un territoire, il est fréquent que certaines entités retenues comprennent peu de population, par exemple un hameau de quelques maisons. Ces entités avec des petits nombres posent deux difficultés importantes pour la publication de statistiques liées à la population : d'une part, les indicateurs en parts relatives sont plus difficiles à interpréter, d'autre part, le respect de la confidentialité est plus difficile à assurer.

La difficulté d'interprétation et de stabilité vient du fait que lorsqu'il y a peu d'habitants dans l'entité, la valeur de l'indicateur lié à la population (ou à une partie de celle-ci) est peu stable et donc difficilement interprétable. Par exemple, si dans une entité, il n'y a que dix actifs dont deux sont demandeurs d'emploi inoccupés, le taux de chômage s'élève à 20%. Cependant, ce taux est très instable et lié à la situation de chacun des 10 actifs : il suffit qu'un des huit travailleurs perde son emploi pour que ce taux passe de 20% à 30% ou que les deux demandeurs d'emplois déménagent pour que le taux passe de 20% à 0%.

Le problème de stabilité peut aussi venir de la rareté de l'événement étudié (la mortalité infantile, les naissances chez les mères de moins de 20 ans...). Plus un phénomène est rare, plus il faudra l'observer sur une grande population pour pouvoir avoir suffisamment d'occurrences pour établir des tendances. Ce n'est donc pas un problème spécifique à l'infra-communal mais plus fréquent à ce niveau.

Les problèmes de confidentialité relèvent du fait qu'il est nécessaire de protéger la vie privée des citoyens et citoyennes et que la réglementation statistique¹⁰ interdit la publication de chiffres qui permettraient de déduire des informations personnelles sur des individus. Ce risque est d'autant plus élevé qu'une entité comprend peu de population. Par exemple, si dans une entité, il n'y a que cinq personnes et que ces cinq personnes sont bénéficiaires d'une aide du CPAS, alors en publiant ces 2 informations statistiques (taille de la population de l'entité et nombre de bénéficiaires du CPAS), on peut déduire que si une personne habite cette entité elle est bénéficiaire d'une aide du CPAS. Or, cette information confidentielle et à caractère personnel ne peut pas être divulguée.

Il existe de multiples méthodes visant à protéger les données contre le risque d'identification (floutage, arrondis, masquage, seuil de diffusion...). Elles appauvrissent toutes, plus ou moins fortement, l'information initiale. Il y a donc un arbitrage à faire entre la précision de l'information qui semble utile à diffuser d'une part, et la sensibilité et le risque d'identification d'autre part.

Une mesure simple à prendre en amont pour réduire le risque d'identification mais aussi d'instabilité et de difficulté d'interprétation est d'éviter les entités trop peu peuplées.

Cette mesure n'est cependant pas toujours possible, ni suffisante. Dès lors, selon les indicateurs, diverses méthodes de protection des données peuvent être mises en œuvre.

¹⁰ Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et loi du 30/07/2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

II. Les niveaux infra-communaux existants

Au vu de ce qui a déjà été exposé, le choix d'un découpage infra-communal s'est posé sous trois contraintes.

1. Il fallait que ce découpage soit intra-communal. Il n'était pas question d'avoir des quartiers ou entités trans-communales car cela n'aurait pas permis de réaliser des analyses spécifiques à une commune.
2. Au vu de la disponibilité des données, il est nécessaire que le découpage retenu soit constitué d'un secteur statistique ou d'un agrégat de secteurs statistiques. Cette contrainte exclut d'office par exemple un découpage en code postaux.
3. Il est nécessaire que le découpage ne conduise pas à des entités trop petites en termes de population, tant pour protéger la vie privée des citoyens et citoyennes que pour avoir des indicateurs stables, robustes et interprétables.

Trois niveaux ont retenu notre attention dans l'objectif de diffuser des données infra-communales : le NISg (secteur statistique), le NIS6 (qui s'approche de l'ancienne commune) et les quartiers « Cytise ».

1. LE SECTEUR STATISTIQUE (NISg)

Les secteurs statistiques constituent un découpage de l'ensemble du territoire belge, et donc wallon, défini par Statbel¹¹. Il s'agit d'un découpage réalisé initialement pour le recensement de 1970 puis revu lors des recensements suivants. Il a été fortement revu lors du recensement de 1981. Très peu de modifications ont été apportées lors du recensement de 1991. Des modifications plus substantielles ont été apportées lors de l'enquête socio-économique générale de 2001. Mais cette dernière révision a été réalisée en respectant le principe de ne pas déplacer les frontières de secteurs statistiques. Ainsi, en 2001, les seules modifications apportées ont consisté en la scission de certains secteurs statistiques. Depuis 2001, seuls quelques changements mineurs ont été opérés en Wallonie. Par exemple, la création d'un nouveau secteur statistique, suite à un échange de territoire entre les communes de Manage et Seneffe, ou la modification de codes de secteurs statistique à Visé suite à une rectification du tracé de la frontière avec les Pays-Bas. Actuellement (en 2022), la Wallonie compte 9.876 secteurs statistiques. Les critères utilisés pour définir les limites des secteurs sont principalement le type d'utilisation du sol (résidentiel, emploi, espace vert...), le type d'habitat (aggloméré ou dispersé) et la présence de frontières physiques.

Les secteurs statistiques sont largement utilisés par des chercheurs et spécialistes s'intéressant à la géographie humaine. Cependant, pour une diffusion d'indicateurs socio-économiques à un large public, ils présentent trois inconvénients principaux.

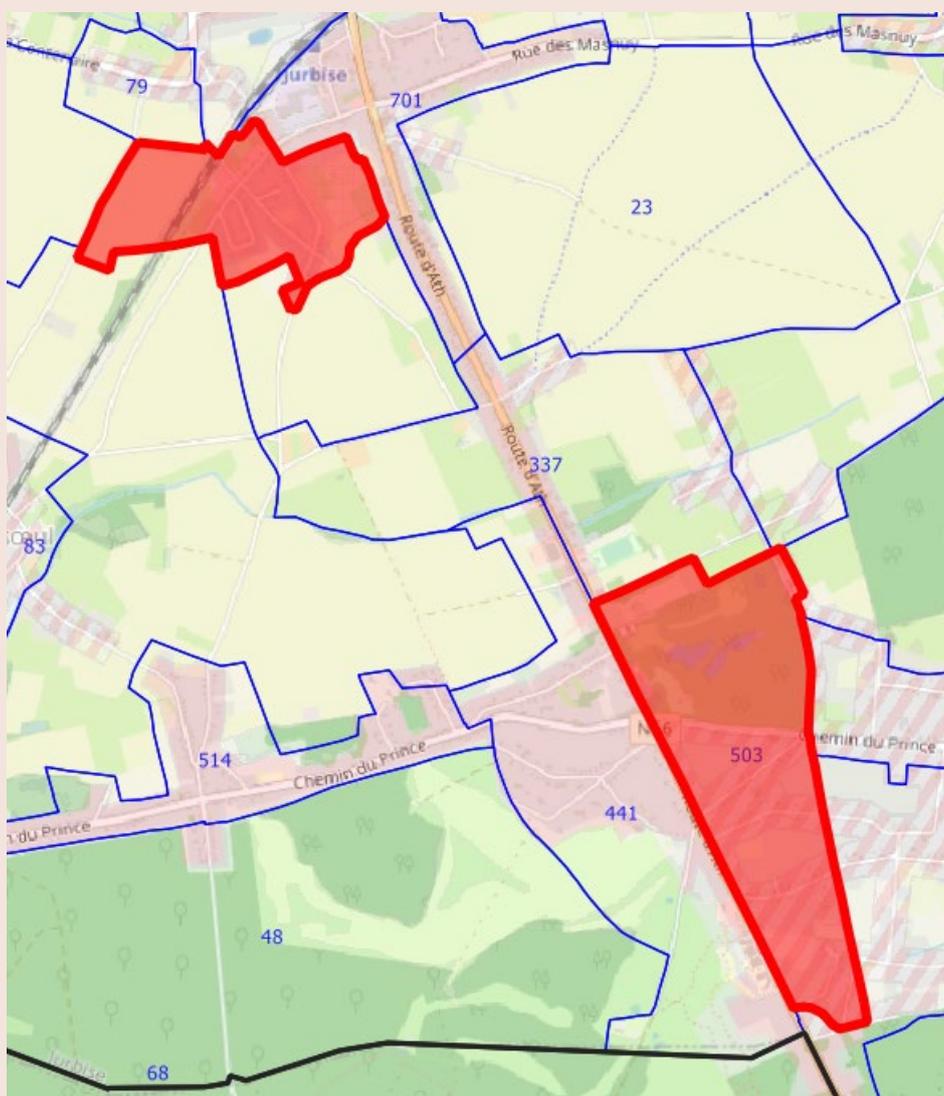
Premier inconvénient : il existe de nombreux secteurs statistiques peu peuplés, voire non peuplés. Cela s'explique par le fait que le type d'utilisation du sol a servi de critère pour la délimitation des secteurs statistiques. Il y a donc des secteurs statistiques presque exclusivement agricoles, industriels

¹¹ Voir Jamagne P. *Secteurs Statistiques Vade Mecum*, accessible en ligne sur le site de Statbel : <https://statbel.fgov.be/fr/propos-de-statbel/methodologie/classifications/secteurs-statistiques>

ou encore forestiers. Comme nous l'avons vu, les entités très peu peuplées posent des problèmes de protection de vie privée, de stabilité et d'interprétation.

Deuxième inconvénient : parmi les 9,876 secteurs statistiques actuels, 309 sont formés de plusieurs parties ou « tenants » (parfois jusque 5 tenants). Certains de ces secteurs ont une population non négligeable. Un découpage géographique comprenant des entités constituées de plusieurs tenants non contigus présente d'importantes difficultés d'interprétation. Les utilisateurs, risquent de penser que les différents tenants forment des entités séparées, alors qu'elles ne constituent qu'un seul et même ensemble et que les indicateurs présentés se rapportent à l'ensemble de l'entité morcelée et non à chacun des tenants pris séparément.

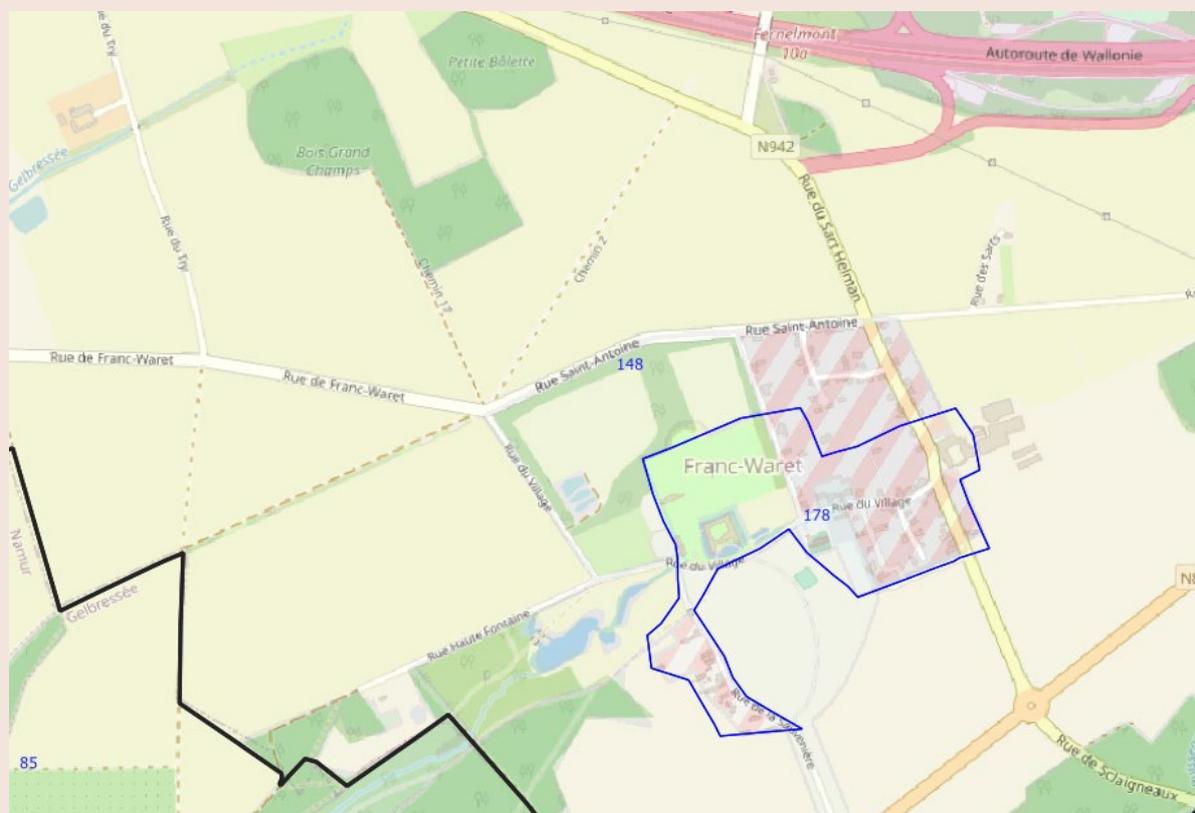
Encadré 1 : Exemple d'un secteur statistique en deux tenants



À Jurbise, le secteur statistique « BRUYERE » (code : 53044A112) est en deux tenants. Il ne s'agit pas (ou plus) d'un secteur peu peuplé puisque 503 personnes y sont domiciliées mais nous ignorons comment elles se répartissent entre les deux tenants (en rouge sur la carte).

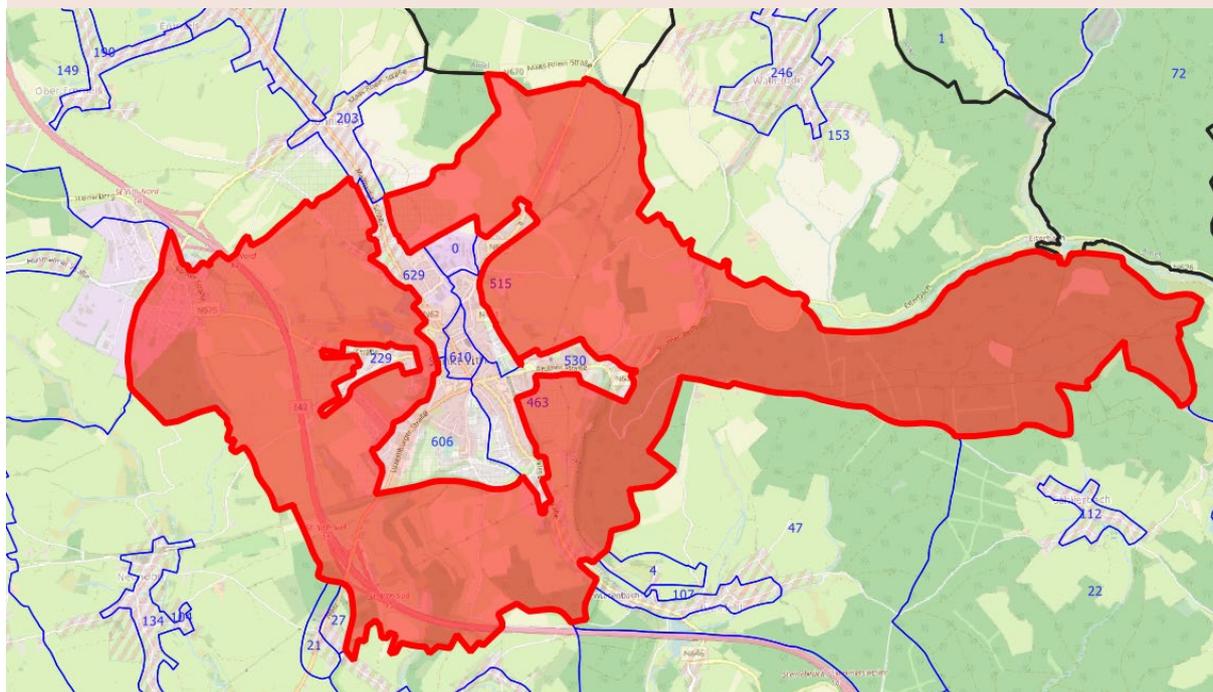
Troisième inconvénient : la forme des secteurs n'est pas toujours intuitive. Dans les zones rurales, un secteur « habitations dispersées » entoure souvent un secteur « agglomération ». Cette distinction n'est pas toujours pertinente pour le grand public, qui considère souvent le territoire repris dans ces secteurs comme appartenant à un même village. En outre, la frontière entre le secteur « habitations dispersées » et le secteur « agglomération » est souvent obsolète : suite à la présence de zones destinées à l'urbanisation au plan de secteur, de l'habitat a pu se développer et déborder du/des secteur(s) statistique(s) « agglomération » circonscrit(s) à l'époque au centre historique (voir exemple dans l'encadré 2). On a également parfois des secteurs en forme de « Pac-Man » dont la forme est proche de celle des secteurs englobant un autre.

Encadré 2 : Exemple de frontière obsolète entre secteurs statistiques de type « agglomération » et « habitat dispersé » : Franc-Waret à Fernelmont



Le secteur statistique « FRANC-WARET-CENTRE » (g2138F00-) ne correspond pas à la totalité du centre du village d'aujourd'hui : un nombre important d'habitations situées au centre-nord du village est inclus dans le secteur « FRANC-WARET-HABITATION DISP. » (g2138FoPP). Les deux secteurs ont presque le même nombre d'habitants : respectivement 178 et 148.

Encadré 3 : Exemple de secteur statistique « Pac-Man » : Saint-Vith



Le secteur statistique « SANKT-VITH - ZERSTR. BEWOHNUNG » (63067A0g1) a une forme de « Pac-Man ». Sa population n'est pas négligeable (463 habitants) mais, à cause de la forme du secteur statistique, il est difficile de savoir comment elle se répartit sur le territoire. Grâce à OpenStreetMap et aux zones d'habitat du plan de secteur, on peut cependant identifier des regroupements existants ou futurs d'habitations à l'Ouest, au Sud et au Nord-Est.

Ces difficultés nous amènent à la conclusion que le secteur statistique est un découpage à destination de spécialistes (chercheurs notamment) mais pas approprié pour la diffusion de statistiques à un public non spécialiste, tant en termes d'interprétation du découpage qu'en termes d'accès aux données.

2. LES NIS6 (≈ ANCIENNES COMMUNES)

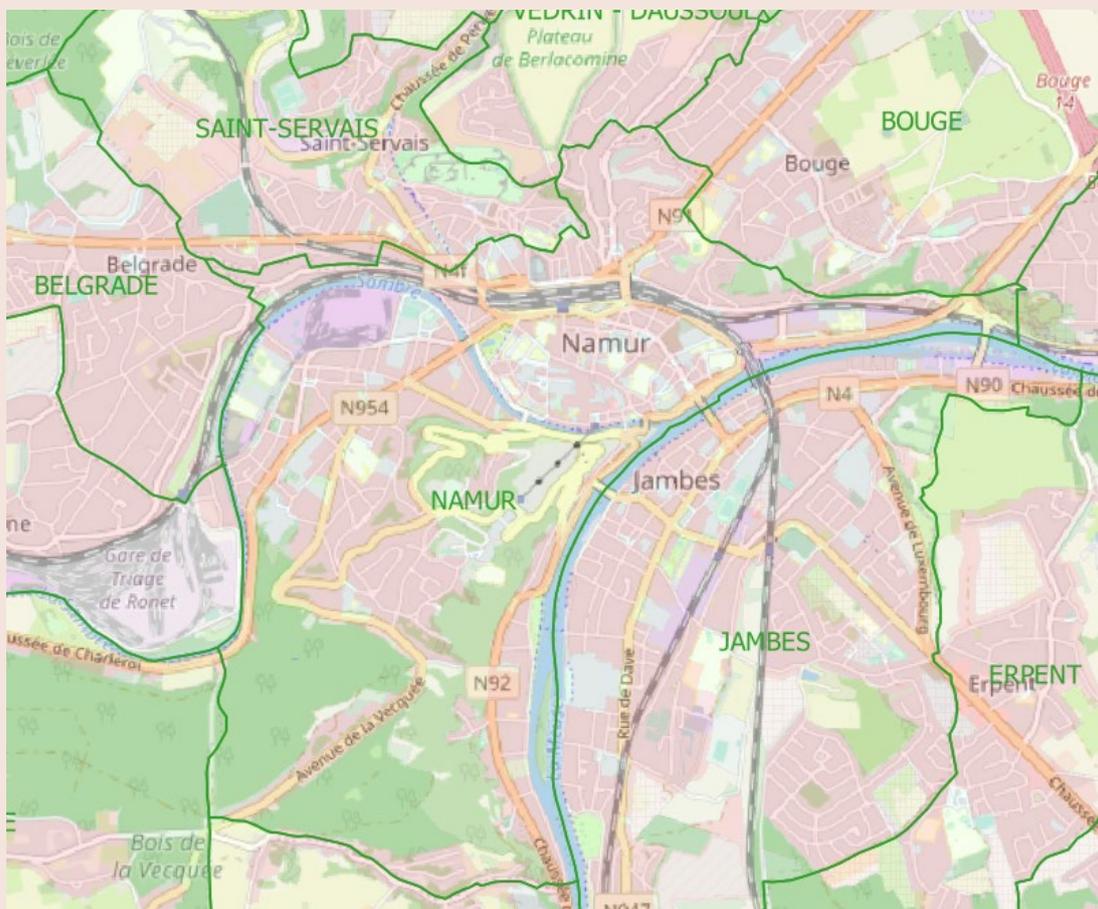
Ce que l'on appelle souvent les anciennes communes, c'est-à-dire les communes d'avant la fusion de 1977, peuvent aujourd'hui être approchées par le « NIS6 ». Le code de cette nomenclature est construit en ne conservant que les six premiers caractères du secteur statistique. Il s'agit donc bien d'un agrégat de secteurs statistiques, ce qui est une condition nécessaire pour le choix de notre découpage. En Wallonie, on comptabilise 1.471 entités au sein de la NIS6. Si l'ancienne commune est le niveau infra-communal le plus connu car il correspond à un ancien découpage administratif qui peut encore faire sens pour certaines personnes, le NIS6 (découpage infra-communal toujours utilisé qui s'en rapproche le plus) présente cinq inconvénients majeurs qui nous mènent à ne pas le retenir dans le cadre de notre projet de diffusion d'indicateurs infra-communaux orientés « population ».

Premier inconvénient : le NIS6 ne correspond pas toujours à une ancienne commune.

Lors de la fusion des communes de 1977, de nombreuses communes ont vu leur territoire divisé pour être intégrées dans plusieurs nouvelles communes. Plusieurs modifications de territoires communaux ont également eu lieu après 1977. Dans quelques cas, où l'ancienne commune était très étendue, cette dernière a été scindée en deux entités NIS6. Par exemple, l'ancienne commune de Liège a été scindée en deux : le territoire situé au nord de la Meuse et le territoire situé au sud. Dans d'autres cas, deux anciennes communes ont été intégrées dans une même entité NIS6. C'est notamment le cas à Namur avec les anciennes communes de Vedrin et Daussoulx.

Deuxième inconvénient : la variation de taille de population entre entités NIS6 est très importante. La moins peuplée (Omezée) compte 68 habitants au 01/01/2020 alors que la plus peuplée (partie nord de Liège) en compte près de 80.000. Les entités trop peu peuplées posent des problèmes d'anonymisation et des problèmes d'interprétation ou de stabilité des chiffres, comme nous l'avons vu. À l'opposé, les entités trop peuplées ne permettent pas une analyse suffisamment fine et agrègent des zones géographiques souvent très disparates d'un point de vue sociologique, démographique ou du type d'habitat.

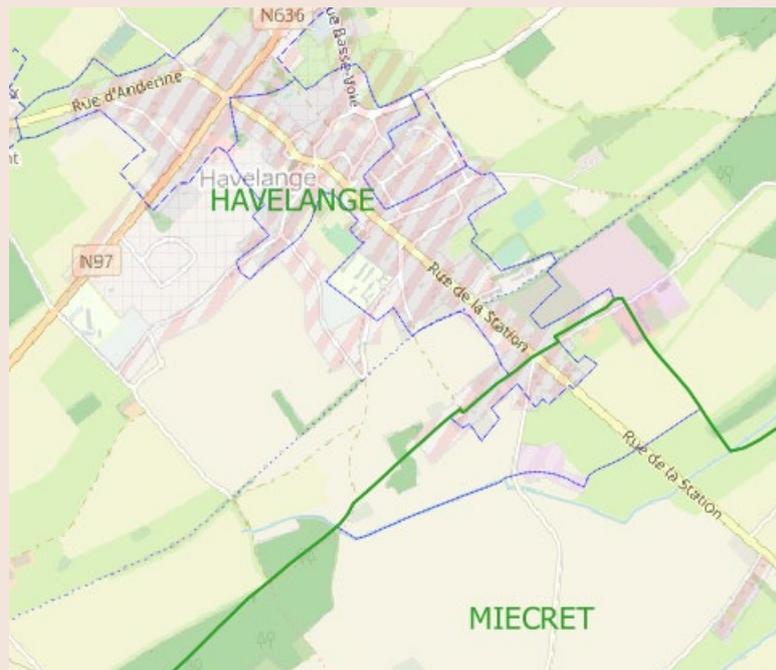
Encadré 4 : Exemple d'un NIS6 dont le territoire est trop vaste : Namur



Le NIS6 de Namur, qui correspond à l'ancienne commune, est très vaste et comprend des « quartiers » très différents comme : le centre historique, Bommel, Herbatte, le Grognon, la Citadelle, La Plante, Salzines. La diffusion d'indicateurs par anciennes communes ne permettrait donc pas d'avoir une vue détaillée sur la diversité des quartiers/secteurs qui composent ce vaste territoire.

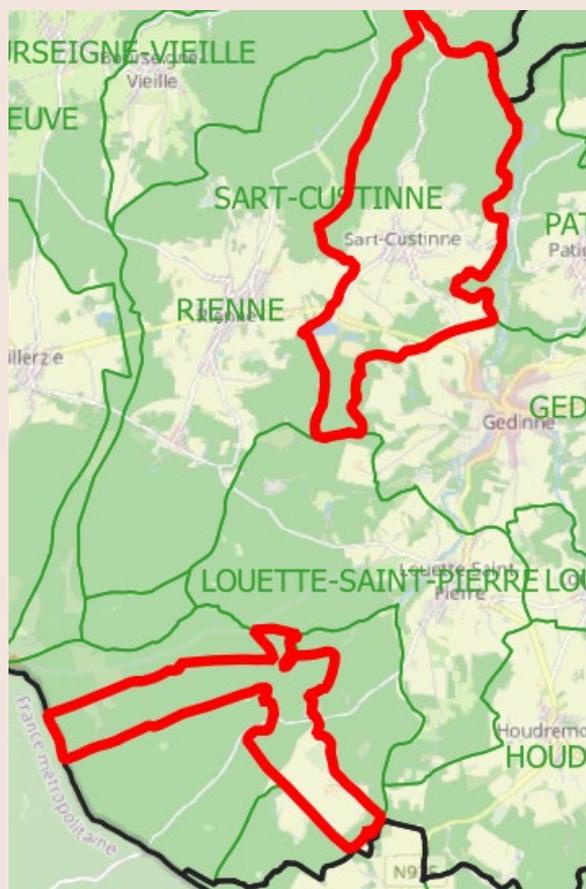
Troisième inconvénient : les frontières entre entités de la NIS6 ne correspondent plus toujours à la structure actuelle du bâti. La raison en est simple : les frontières entre anciennes communes étaient parfois très anciennes et le bâti a évolué, notamment en raison de l'étalement urbain. Or, il est important que le découpage infra-communal utilisé soit, autant que possible, calqué sur des frontières physiques actuelles (cours d'eau, bois, chemin de fer, autoroute, etc.) pour qu'il fasse sens.

**Encadré 5 : Exemple d'une frontière de NIS6 ne correspondant pas au bâti actuel :
frontière entre Havelange et Miécret**



En raison de l'étalement "urbain", des habitations ont été bâties sur le territoire de l'ancienne commune de Miécret mais en continuité avec l'agglomération de Havelange. Si l'on conserve cette frontière, le tracé passera au sein de l'agglomération actuelle de Havelange. Pour une analyse spatiale cohérente, il est préférable de rattacher cette zone à l'agglomération de Havelange.

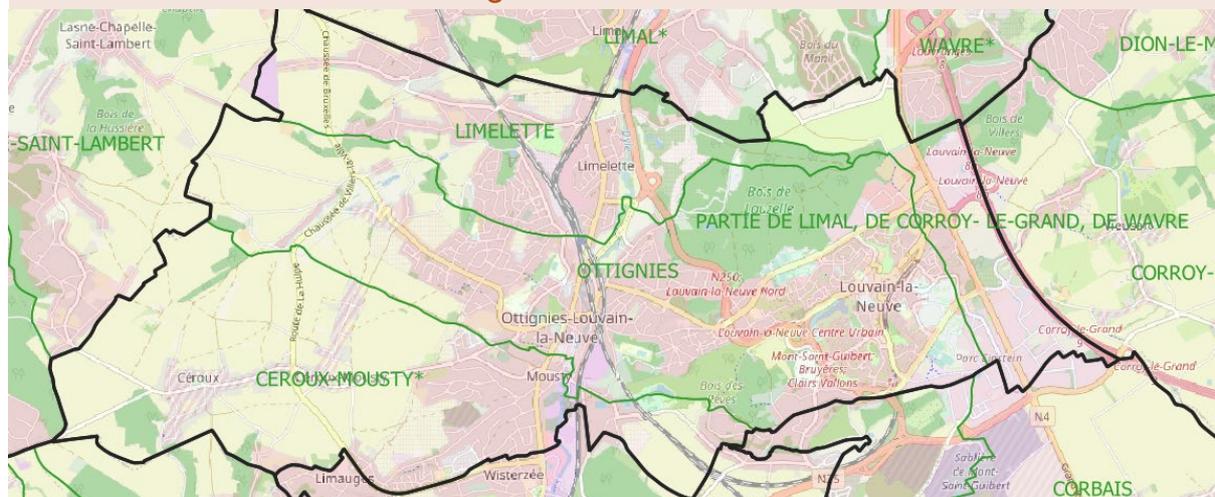
Encadré 7 : Exemple d'un NIS6 en deux tenants : Sart-Custine à Gedinne



Le NIS6 Sart-Custine, dans la commune de Gedinne, comprend deux tenants. L'un englobe le village de Sart-Custine et les terres qui l'entourent et l'autre englobe une ferme et des zones forestières et agricoles situées bien plus au Sud.

Cinquième inconvénient : le découpage en NIS6 n'est souvent pas assez fin. Pour qu'un découpage soit intéressant pour analyser les variations infra-communales d'un indicateur, il faut que la commune comprenne suffisamment d'entités à comparer. Avec seulement trois ou quatre NIS6, l'analyse est très limitée. Or, plusieurs communes actuelles ont peu de NIS6 (voir tableau 2 plus bas). Treize communes, qui n'ont pas fusionné en 1977, n'en comprennent même qu'un seul. Dans ces cas, ce niveau ne peut tout simplement pas être qualifié d'infra-communal.

Encadré 8 : Exemple d'un découpage en NIS6 présentant plusieurs problèmes : Ottignies-Louvain-la-Neuve



La commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve est composée de quatre NIS6 : « Céroux-Mousty », « Ottignies », « Limelette » et « partie de Limal, de Corroy-le-Grand et de Wavre ». C'est clairement un nombre insuffisant pour pouvoir comprendre finement la géographie sociale de la commune. Ces NIS6 sont en outre très vastes et hétérogènes : Ottignies comprend divers quartiers d'Ottignies, ainsi que des quartiers de Louvain-la-Neuve (ville nouvelle qui ne correspond à aucune ancienne commune et qui est spécifique par la présence de l'UCLouvain sur son territoire). Les formes des NIS6 ne sont pas très intuitives, Céroux-Mousty comprend une partie plus rurale (Céroux), une partie plus urbanisée (Mousty) et une partie à l'Est peu connectée au reste du NIS6 (Morimont). Enfin, le NIS6 « partie de Limal, de Corroy-le-Grand et de Wavre » intégrées à la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve constituent une zone résiduelle sans aucune cohérence interne et dont les frontières traversent des zones résidentielles.

Au vu de ces cinq inconvénients, il apparaît clairement que, dans la plupart des communes¹², les NIS6 ne constituent pas un découpage pertinent pour une analyse infra-communale en termes de géographie sociale. Par conséquent, nous avons décidé de ne pas reprendre ce niveau pour publier les indicateurs infra-communaux.

¹² Dans certaines communes certains NIS6 sont quand même pertinents (souvent dans les communes plus rurales où ils correspondent parfois vraiment aux anciennes communes auxquelles la population continue à s'identifier). Dans ces cas, les quartiers statistiques wallons construits par l'IWEPS sont identiques au NIS6. Cependant, utiliser systématiquement le NIS6 aurait posé des problèmes dans de nombreuses communes.

3. LES QUARTIERS CYTISE

Un découpage spécifique a retenu notre attention, c'est celui du quartier développé par la CPDT¹³ et plus spécifiquement par le Gédap de l'UCL (à présent DEMO-UCLouvain), dans le cadre du projet Cytise début des années 2000. Il s'agit d'un niveau d'agrégation « construit » à partir des secteurs statistiques et qui a pour objectif de correspondre à un milieu de vie assez homogène (en termes d'habitats, de population...). Le Gédap - dans le cadre d'un contrat avec la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) - a découpé la Wallonie en 2.966 quartiers Cytise allant de 0 à près 10.000 habitants et a mis à disposition du public durant une dizaine d'années l'outil « Cytise quartier » qui proposait des statistiques démographiques issues de Statbel (données du RN et des recensements de population et ménages).

Si le concept et les critères mobilisés dans le cadre du projet « Cytise Quartiers » nous ont semblés tout à fait pertinents, le découpage nécessitait un important travail de révision. En effet, le découpage Cytise comprenait des quartiers très peu, voire pas, peuplés et quelques incohérences : 23 quartiers étaient en plusieurs tenants, les frontières entre certains quartiers n'étaient pas toujours adaptées à la réalité de terrain (par exemple, les frontières problématiques de NIS6 reprises dans les encadrés 5 et 6 étaient des frontières de quartiers Cytise), les noms des quartiers faisaient parfois référence à un élément extérieur au quartier... Même si les communes ont été consultées dans la réalisation de ce découpage, nous n'avons aucune information sur celles qui l'ont validé, s'y sont opposées, ont proposé des révisions ou n'ont pas réagi du tout.

Nous avons donc décidé revoir entièrement cette délimitation des quartiers, tout en conservant la plupart de ses critères de découpage. Ainsi, le découpage et les critères de Cytise Quartiers nous ont servi de point de départ pour l'élaboration des « Quartiers statistiques wallons ».

III. La conception des quartiers statistiques wallons

L'ensemble des critères ayant guidé l'élaboration des « Quartiers statistiques wallons » peuvent être classés en trois types : deux critères obligatoires auxquels nous ne dérogeons jamais, un critère central qui a guidé l'ensemble de notre travail et plusieurs critères concrets qui ont été mis en œuvre dans la mesure du possible. Précisons que ces derniers critères ne sont pas hiérarchiques et que par conséquent il a souvent fallu procéder à des arbitrages quand ils n'étaient pas convergents.

¹³ Les rapports de recherche et annexes sont téléchargeables sur le site de la CPDT : rapport réalisé à la fin du découpage théorique (https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/03-04-th3_4.pdf) et annexes (https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/03-04-th3_4-annexes.pdf); rapport final réalisé après la validation empirique (https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/04-05-th3_4.pdf) et annexes (https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/04-05-th3_4-annexes.pdf).

1. DEUX CRITÈRES OBLIGATOIRES : REGROUPEMENTS DE SECTEURS STATISTIQUES APPARTENANT À UNE MÊME COMMUNE

Les deux critères obligatoires sont les suivant :

- Chaque quartier statistique est un regroupement de secteurs statistiques ou est constitué d'un seul secteur statistique. Ce critère trouve son origine dans la contrainte d'accès aux données explicitée précédemment.
- Les quartiers statistiques sont intra-communaux. Il n'existe pas de quartier statistique trans-communal. Ce critère trouve son origine dans la nécessité de pouvoir réaliser des analyses pour chaque commune séparément.

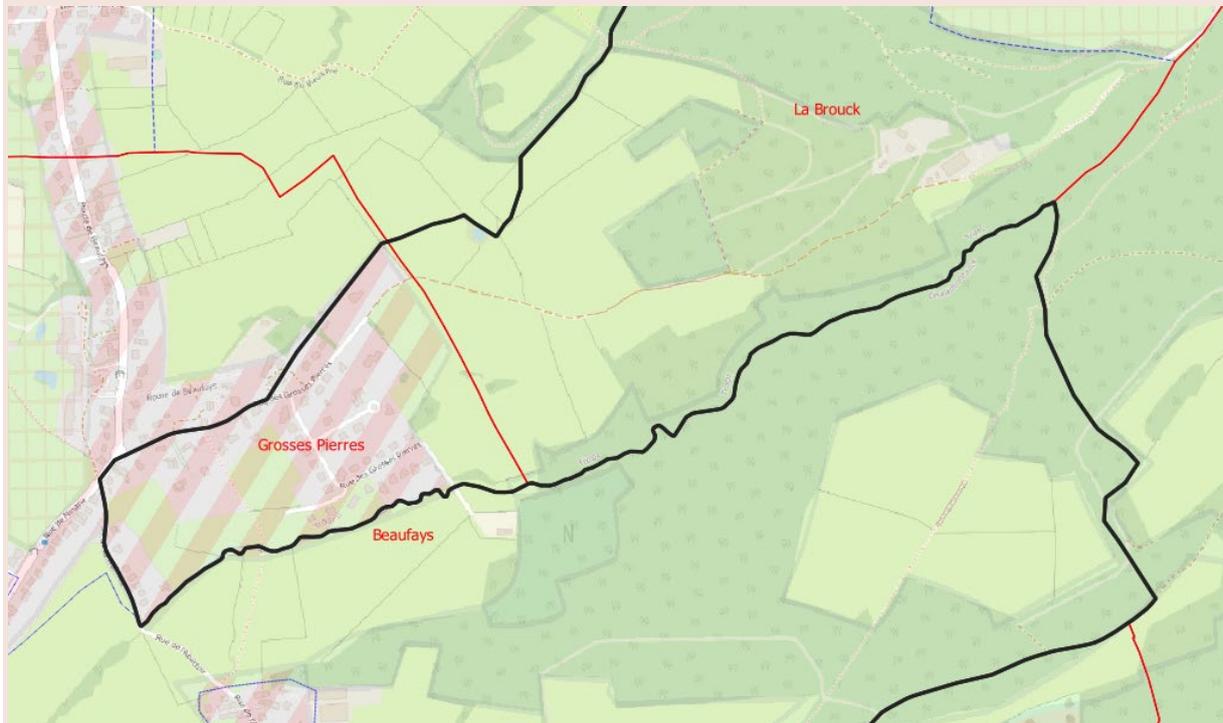
2. UN CRITÈRE PRINCIPAL : LA POPULATION

Le critère principal concerne la taille de la population. Étant donné que notre objectif est de publier des indicateurs relatifs à la population – indicateurs démographiques, d'emploi, de revenu, de niveau d'instruction, de logement, de mobilité, etc. –, il est important de ne pas avoir de quartiers trop peu peuplés (problème de respect de la vie privée, de stabilité et d'interprétation) et d'éviter les quartiers trop peuplés (perte de finesse géographique pour l'analyse).

La taille de population idéale nous semble être autour de 1.000 habitants par quartier. En pratique, les quartiers statistiques des grandes villes sont souvent plus peuplés et ceux des zones rurales moins.

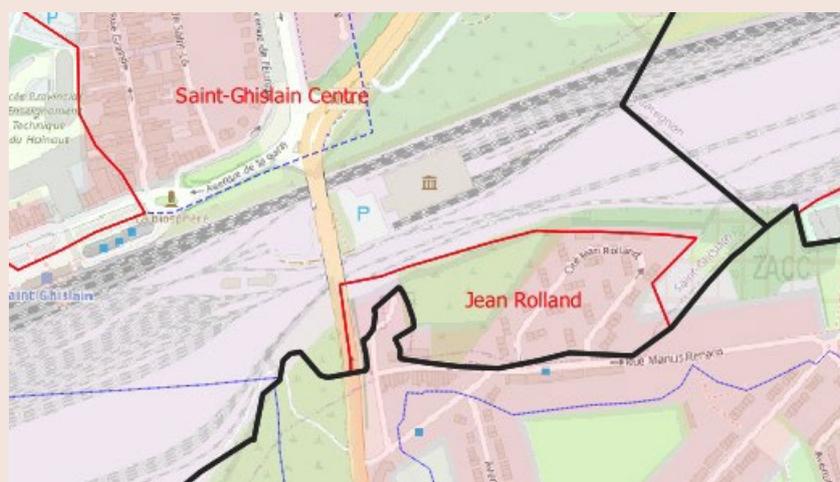
- Dans les grandes villes, il existe des secteurs de plus de 1.000 habitants qu'on ne peut pas scinder et certains secteurs statistiques urbains dont les frontières coupent plusieurs rues et qu'on a préféré grouper (au détriment du critère de taille de population) pour ne pas déchirer le tissu urbain. Par ailleurs, nous évitons d'avoir un trop grand nombre de quartiers statistiques par commune car cela devient difficile à appréhender et à analyser de manière comparative.
- Dans les zones rurales, les quartiers sont généralement moins peuplés. En effet, nous avons fait le choix constituer un quartier pour chaque village d'au moins 200 habitants. Le village doit être isolé, c'est-à-dire être séparé des villages environnants par des zones non bâties (rivières, bois, prés, champs, etc.). Ce seuil de 200 habitants nous semble un bon compromis entre la nécessité d'avoir une population suffisante pour la diffusion statistique, même quand on travaille sur des sous-populations spécifiques (ex. actifs, femmes, jeunes, etc.) et celle de rendre compte de la diversité des situations locales (en l'occurrence des villages ayant souvent une identité forte). À l'issue de notre travail de découpage, il subsiste 36 quartiers entre 100 et 199 habitants. Il s'agit de quartiers qui ont une spécificité géographique et/ou sociale assez marquée pour qu'on préfère les laisser isolés (voir exemple dans les encadrés suivants), quitte à ne pas pouvoir publier certains indicateurs pour ces quartiers-là.

**Encadré 9 : Exemple d'un quartier statistique de moins de 200 habitants :
Grosses Pierres à Trooz**



Le quartier « Grosses Pierres » est un quartier de 141 habitants. Il n'était pas souhaitable de le regrouper avec un autre quartier de la même commune car il est géographiquement isolé et bien plus proche du quartier « Beaufays » (commune de Chaudfontaine) que du reste de la commune de Trooz.

Encadré 10 : Exemple d'un quartier de moins de 200 habitants : Jean Roland à Saint-Ghislain



Le quartier Jean Roland à Saint-Ghislain est un quartier de moins de 128 habitants. Il n'était pas souhaitable de le regrouper avec un autre quartier de la même commune car le chemin de fer constitue une frontière forte avec le centre de Saint-Ghislain et le quartier Jean Roland est caractérisé par la présence d'une cité sociale. Ce quartier présente une spécificité en termes de type de logement et de population y résidant.

Contrairement à ce qui a été réalisé dans le monitoring des quartiers à Bruxelles¹⁴, nous n'avons pas créé de quartiers « non-résidentiels » reprenant les parcs, cimetières, forêts, zones industrielles, gares et autres secteurs statistiques très peu peuplés et pour lesquels, nous n'aurions pas publié d'indicateurs liés à la population. Si cette exclusion des zones non-résidentielles aurait pu avoir du sens pour les grandes villes wallonnes, elle présente trois inconvénients et difficultés de mise en œuvre pour la totalité de la Wallonie.

1. Cette exclusion n'est pas pertinente pour les zones rurales. En effet, dans les campagnes, il n'est pas possible de distinguer clairement les zones d'habitations dispersées de zones non peuplées : Comment considérer les secteurs statistiques majoritairement agricoles ou forestiers mais comprenant plusieurs habitations (fermes, zones proches du centre historique du village, etc.) ?
2. S'il aurait été pertinent de limiter l'exclusion de ces secteurs non-résidentiels aux zones urbaines, il n'y a pas de critères, de seuil ou de typologie qui permet de définir de manière univoque et consensuelle le caractère « rural » ou « urbain » d'une zone ou d'une commune. Nous aurions été confrontés à une série de questions problématiques. Comment traiter les communes en périphérie des grandes villes ? Comment considérer les petites villes ? Comment traiter les villes qui comprennent d'importantes zones rurales sur leur territoire, comme Namur ou Tournai ?
3. Même dans les villes, il arrive fréquemment que des secteurs statistiques comprennent tant une partie résidentielle qu'une partie qui ne l'est pas. Il est dès lors très difficile de tracer une limite univoque permettant de distinguer les secteurs statistiques résidentiels et les secteurs non-résidentiels.

¹⁴ Voir le site web du Monitoring des quartiers : <http://monitoringdesquartiers.brussels/>, ainsi que la documentation méthodologique expliquant la construction des quartiers bruxellois accessible sur le site web.

Par conséquent, le découpage en quartiers statistiques de la Wallonie répartit la totalité du territoire wallon et de sa population en quartiers peuplés d'au moins 200 habitants¹⁵. Ce choix est optimisé pour les indicateurs liés à la population mais pas pour ceux liés au territoire. Ainsi, les principes de notre découpage nous ont amenés à regrouper des secteurs statistiques très peuplés avec d'autres peu, voire pas peuplés (ce qui impacte l'indicateur de densité de population), de secteurs statistiques ayant des utilisations du sol différentes (ce qui impacte les indicateurs sur la répartition du territoire par utilisation du sol). Les indicateurs liés au territoire doivent donc être interprétés avec nuance. Précisons cependant que cet inconvénient n'est pas spécifique aux quartiers. On le retrouve dans les niveaux supérieurs¹⁶. Ces indicateurs diffusés aux niveaux plus agrégés (commune, arrondissement, province...) souffrent du même défaut (une valeur unique pour un territoire varié).

3. DES CRITÈRES CONCRETS GÉOGRAPHIQUES, SOCIAUX ET SYMBOLIQUES

Pour les opérations concrètes de délimitations des quartiers, trois types de critères ont été mobilisés : critères géographiques, critères sociaux et critères symboliques. Ces critères ne sont pas strictement obligatoires et un arbitrage a souvent été nécessaire lorsqu'il était impossible de tous les satisfaire simultanément.

Les critères géographiques visent à avoir des quartiers formant un ensemble cohérent du point de vue du territoire et délimités par des frontières physiques visibles. Ils sont au nombre de quatre :

- Avoir des quartiers en un seul tenant.
- Avoir des quartiers délimités par des frontières physiques naturelles (bois, prés, rivières, etc.) ou artificielles (canal, autoroute, chemin de fer, etc.) ou des éléments de relief.
- Pouvoir circuler dans l'ensemble du quartier par des rues ou des routes sans devoir en sortir et passer par un autre quartier.
- Avoir un quartier de forme circulaire, compact ou approchant. Ce critère est subsidiaire et moins fort que les trois précédents. Il est par exemple pertinent d'avoir un quartier longiligne dans le fond d'une vallée.

Ces critères géographiques ont été mis en œuvre à l'aide du fond de carte d'OpenStreetMap et de celui du plan de secteur.

Les critères sociaux visent à éviter le regroupement, dans un même quartier, de secteurs statistiques dont la population est très différente d'un point de vue sociologique. Pour ce faire, nous avons utilisés les variables suivantes (dont nous disposons au niveau des secteurs statistiques) :

- La part de ménages sans voiture¹⁷, indicateur à la fois de situation socio-économique (la moitié des ménages sans voiture déclarent que c'est en raison de manquent de moyens financiers¹⁸) et du caractère urbain du secteur statistique (les ménages sans voitures se retrouvent plus fréquemment dans les villes et les centres-villes où les services sont plus proches et les transports en communs plus développés).
- Le revenu net imposable médian par déclaration¹⁹

¹⁵ 35 quartiers font exception à la règle en comportant entre 100 et 199 habitants.

¹⁶ De manière générale, l'influence du découpage géographique sur les résultats statistiques a été largement étudié dans la littérature sous le concept de MAUP (=Modifiable Areal Unit Problem).

¹⁷ Ces données nous ont été transmises par Statbel et concernent l'année 2019.

¹⁸ Voir l'indicateur « Taux de privation matérielle et sociale » publié sur le site de l'IWEPS : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-privation-materielle-sociale/>

¹⁹ Ces données sont publiées par Statbel (voir : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/revenus-fiscaux>) et concernent les revenus de 2019.

- La part de logements sociaux²⁰. Cet indicateur a pour objectif de créer des quartiers spécifiques lorsqu'un secteur statistique est très majoritairement composé de logements sociaux. En effet, de tels secteurs présentent des spécificités, tant en termes de population résidante (souvent plus pauvre) qu'en terme de logement (type de bâti, type de propriétaire, année de construction, etc.).
- En outre, nous avons créé des quartiers pour les zones de loisirs (chalets, campings, etc.) si elles reprenaient une population suffisante.

Les critères symboliques ont été les moins aisés en mettre en œuvre car ils nécessitent une connaissance fine et vécue de la commune. Cependant, nous avons tenté de prendre en compte, tant dans le découpage que dans la nomination des quartiers, des lieux-dits, les anciennes communes et autres éléments marquants (terrils, églises, bois, châteaux...) ou structurant (artères, places...) pour faciliter l'identification des habitants à leur quartiers. Les anciennes communes ont aussi été utilisées pour regrouper ensemble des villages quand leur population n'atteint pas les 200 habitants. De cette manière, nous avons regroupé des villages historiquement plus proches.

IV. Le découpage en quartiers statistiques wallons

Les critères repris ci-dessus ont permis de réaliser un découpage en quartiers pour toute la Wallonie. Nous avons décidé d'appeler ce découpage « quartiers statistiques wallons ». Ce nom permet de mettre l'accent sur trois éléments.

Premièrement, il s'agit d'un découpage en quartiers. Le quartier est généralement conçu comme un lieu de vie plus petit que la commune, mais il s'agit aussi d'un lieu de vie plus grand qu'une simple rue ou (souvent) d'un secteur statistique. Deuxièmement, il s'agit d'un découpage ayant un objectif statistique. Ce découpage ne remplace pas les découpages existants réalisés par les acteurs locaux pour leurs besoins spécifiques (comités de quartiers...). Il propose un découpage qui vise spécifiquement la publication de statistiques infra-communales tournées vers la population. Troisièmement, il s'agit d'un découpage de la Wallonie, réalisé par et sous la responsabilité de l'IWEPS à partir des secteurs statistiques de Statbel. Le terme Cytise n'est pas repris dans le nom du découpage parce que tous les quartiers de toutes les communes ont été passés en revue et le travail de redéfinition a été intégralement réalisé à l'IWEPS. Le travail réalisé dans le cadre du projet « Cytise quartiers » nous a servi de point de départ et de source d'inspiration. L'échange d'expérience avec l'équipe DEMO-UCL (ex-Gédap) en début de projet nous a également aidé à définir les orientations et la méthodologie de ces « Quartiers statistiques wallons ».

1. LE DÉCOUPAGE EN QUARTIER EN CHIFFRES : COMPARAISONS AVEC CYTISE QUARTIERS ET LES NIS6

À ce stade, la nomenclature des quartiers statistique wallons comprend 3.137 quartiers, contre 2.966 pour la nomenclature Cytise. 1.581 quartiers sont identiques dans les deux nomenclatures. Environ la moitié des quartiers a donc été revue. C'est pourquoi, on peut dire que, plus qu'une révision du

²⁰ Ces données nous ont été transmises par Statbel et proviennent du Censur 2011.

découpage, il s'agit de la réalisation d'un nouveau découpage qui s'inspire cependant du découpage de « Cytise quartiers ». Précisons que seuls les quartiers qui ont vu changer leur composition en termes de secteurs statistiques sont considérés comme modifiés. Les quartiers dont le nom a été modifié sont plus nombreux, même si parfois la modification ne consiste qu'en une correction typographique.

Seules 28 communes sur 262 n'ont vu aucune modification de la composition de leurs quartiers. Il s'agit des communes suivantes (par ordre alphabétique) : Aubel, Beaumont, Burdinne, Celles, Clavier, Crisnée, Donceel, Flobecq, Florenville, La Hulpe, Libin, Lincet, Meix-devant-Virton, Merbes-le-Château, Mont-de-l'Enclus, Mont-Saint-Guibert, Modave, Musson, Namur, Ouffet, Paliseul, Rouvroy, Saint-Léger, Saint-Georges-sur-Meuse, Thimister-Clermont, Tinlot, Tellin et Wasseiges. À l'exception de Namur, il s'agit majoritairement de petites communes rurales dans lesquelles le découpage en quartiers ne pose pas vraiment de difficultés particulières. Le cas de Namur est particulier, car la définition des quartiers y a été réalisée avant le projet « Cytise Quartiers » par le Gédap. Ce découpage correspond bien aux critères que nous avons utilisés et la Ville publie de nombreuses statistiques par quartier. Après avoir analysé en détail le découpage des quartiers dans cette ville, nous avons donc pensé qu'il n'était ni opportun, ni pertinent de le modifier.

Si l'on compare les quartiers statistiques wallons et les NIS6 (≈ anciennes communes)²¹, on observe que les quartiers sont généralement plus petits que les anciennes communes, même si ce n'est pas systématiquement le cas.

Ainsi, sur les 3.137 quartiers statistiques wallons :

- 539 correspondent à un NIS6 (le quartier est l'agrégat de tous les secteurs statistiques formant le NIS6) ;
- 2 142 correspondent à une partie de NIS6 (le quartier est l'agrégat de secteurs statistiques appartenant à un même NIS6) ;
- 27 correspondent à une agrégation de NIS6 entiers ;
- 429 sont constitués de l'agrégation de parties de NIS6 différents.

Il y a 20 communes où tous les quartiers correspondent aux NIS6. Il s'agit des communes suivantes (par ordre alphabétique) : Beaumont, Burdinne, Celles, Donceel, Florenville, Libin, Lincet, Meix-devant-Virton, Merbes-le-Château, Momignies, Mont-de-l'Enclus, Ouffet, Perwez, Quévy, Rouvroy, Rumes, Saint-Léger, Tellin, Wasseiges et Wellin. Ici aussi, il s'agit principalement de petites communes rurales où chaque village correspond à une ancienne commune.

Le tableau 1 compare la distribution des quartiers statistiques wallons à celle des quartiers Cytise et des NIS6 selon leur population.

²¹ Pour cet exercice nous avons utilisé une table de conversion entre secteurs statistiques et NIS6 légèrement différente de celle publiée par Statbel car nous avons rattaché les secteurs statistiques issus de modifications de frontières communales au NIS6 qui nous semblait le plus pertinent plutôt que de les conserver isolés.

Tableau 1 : Distribution de la population dans les Quartiers statistiques wallons, les quartiers Cytise et les NIS6 (population au 01/01/2020, source : Statbel)

| | Quartiers statistiques wallons (version 2022) | Quartiers Cytise | NIS6 (≈ anciennes communes) |
|-----------------------------------|--|---|---|
| Quartier / NIS6 le moins peuplé | 116 hab. | 0 hab. | 68 hab. |
| 1 ^{er} quartile | 524 hab. | 533 hab. | 580 hab. |
| Médian | 940 hab. | 960 hab. | 1.118 hab. |
| Moyenne | 1.179 hab. | 1.228 hab. | 2.477 hab. |
| 3 ^{ème} quartile | 1.555 hab. | 1.577 hab. | 2.546 hab. |
| Quartier / NIS6 le plus peuplé | 7.914 hab. | 9.380 hab. | 76.619 hab. |
| Nbr de quartiers / NIS6 <200 hab. | 35 (dont 12 de < 150 hab. (dont 0 < 100 hab.)) | 124 (dont 70 <150 hab. (dont 31 <100 hab.)) | 49 (dont 18 < 150 hab. (dont 5 < 100 hab.)) |

On observe que la distribution des quartiers statistique est assez resserrée : la moitié de ceux-ci ont une population entre 524 et 1.555 habitants. Le nombre de petits quartiers a été fortement réduit par rapport aux quartiers Cytise puisque seuls 35 quartiers statistiques ont moins de 200 habitants (dont seulement 12 de moins de 150 et aucun de moins de 100). Parmi les quartiers Cytise, 124 comptent moins de 200 habitants (dont 39 entre 100 et 150 habitants et 31 quartiers de moins de 100 habitants). La distribution des quartiers statistiques est aussi plus resserrée que celle des NIS6 qui comprend plus de petites entités que les quartiers statistiques, ainsi que quelques très grosses entités (ex. Liège, Mouscron, Seraing, Braine-l'Alleud, Waterloo, Tournai, Mons, Herstal, Namur, Verviers, Nivelles...).

Ainsi, lorsqu'on fait la comparaison avec les quartiers Cytise ou les NIS6, on peut noter que la constitution des quartiers statistiques a permis de réduire significativement le nombre de (trop) petites et de (trop) grandes entités.

Le tableau 2 dénombre les communes ayant peu de quartiers (5 ou moins) selon les mêmes trois découpages.

Tableau 2 : Nombre de communes avec 5 quartiers/NIS6 ou moins

| Nombre de communes | Quartiers statistiques wallons (version 2022) | Quartiers Cytise | NIS6 (≈ anciennes communes) |
|-------------------------------------|---|------------------|-----------------------------|
| Avec 1 quartier / NIS6 | 0 | 0 | 13 |
| Avec 2 quartiers / NIS6 | 2 | 3 | 19 |
| Avec 3 quartiers / NIS6 | 5 | 10 | 41 |
| Avec 4 quartiers / NIS6 | 11 | 18 | 43 |
| Avec 5 quartiers / NIS6 | 25 | 21 | 39 |
| Total : 5 ou moins quartiers / NIS6 | 43 | 52 | 155 |

On peut y observer que la construction des quartiers statistiques a permis de limiter les communes avec peu de quartiers. En effet, alors que 13 communes ont moins de 4 quartiers selon Cytise, elles ne sont que 7 dans ce cas selon les quartiers statistiques wallons. Dans notre découpage, Aubel et Crisnée n'ont que deux quartiers et Lincen, Martelange, Ouffet, Rumes et Saint-Léger n'en ont que trois. L'analyse des NIS6 confirme ce qui a été écrit plus haut : dans de nombreuses communes le NIS6 n'est pas assez fin pour permettre une analyse infra-communale. En effet, la majorité des communes wallonnes sont composées de moins de six NIS6 et plus d'un quart en ont moins de quatre.

Pour terminer cette section, précisons que, dans le découpage en quartiers statistiques wallons, le nombre de quartiers en plusieurs tenants est drastiquement limité. Parmi les quartiers statistiques wallons, seulement 4 sont en plusieurs (deux) tenants contre 23 quartiers « Cytise » et 20 NIS6. Cela permet de construire des cartes plus intuitives que les deux autres découpages. Rappelons que cet inconvénient vient du fait de l'existence de secteurs statistiques en plusieurs tenants.

2. CODES, NOMS ET POSSIBLES RÉVISIONS DES QUARTIERS

Le code d'identification du quartier est composé de 10 chiffres et est construit de la manière suivante :

- Les cinq premiers chiffres correspondent au code INS de la commune en 2018 (avant modification des arrondissements, voir explications plus bas).
- Les trois chiffres suivants correspondent au numéro d'ordre du quartier selon le découpage Cytise quartier. Si un nouveau quartier a été créé, il prend le premier nombre de trois chiffres jamais utilisé pour la commune (ex. s'il y avait 19 quartiers dans la commune X selon le découpage Cytise et qu'on en crée un nouveau, ce sera le 020). Il peut y avoir des trous dans la numérotation. Ce sera le cas si un quartier Cytise disparaît (par exemple, si le quartier 3 disparaît, on passera directement de 002 à 004, le 003 n'étant pas réattribué à un éventuel nouveau quartier). Ce code à 3 chiffres permet de retrouver la filiation éventuelle avec le découpage Cytise.
- Les deux derniers chiffres indiquent l'année de la dernière modification du découpage du quartier. Les quartiers terminant par 05 sont ceux qui correspondent exactement, en termes

de territoire, à un quartier Cytise et ceux terminant par 22 sont ceux dont le territoire a été modifié par l'IWEPS en 2022. Pour les premiers, il suffit de retirer le 05 à la fin pour obtenir le code quartier de Cytise. Les modifications ultérieures amèneront des codes à se terminer par 23, 24, 25... . Un changement de nom n'implique pas de changement de code.

Ex. Voici les codes quartiers de la commune de Pont-à-Celles (INS 52055)

52055001**05**

52055002**22**

52055003**05**

52055004**05**

52055005**05**

52055007**05**

52055008**22**

52055009**05**

52055010**05**

52055011**05**

52055012**05**

52055013**05**

52055014**22**

On peut observer qu'il n'y pas de quartier 006 (il a été supprimé), les quartiers 002,008 et 014 ont été revus ou créés par l'IWEPS en 2022.

En 2019, suite aux modifications d'arrondissements administratifs en province de Hainaut, certains codes INS de communes ont été modifiés²². Nous avons décidé, pour le numéro de quartier, de nous baser sur les codes INS antérieurs à cette réforme pour une question de cohérence avec les secteurs statistiques et de stabilité des codes dans le temps. En effet, si la réforme de 2019 a modifié les codes INS de certaines communes en Wallonie, elle n'a pas conduit à une modification des codes des secteurs statistiques dans ces communes-là selon la décision de Statbel. Etant donné que les quartiers sont des agrégats de secteurs statistiques, il nous apparaissait plus cohérent que les cinq premiers chiffres du quartier correspondent aux cinq premiers chiffres des secteurs statistiques qui le composent. En outre, et c'est l'élément le plus important, ce choix permet une stabilité des codes quartiers même quand les codes INS des communes changent, par exemple en cas de modifications des arrondissements administratifs ou de fusion de communes. Cela permet de ne modifier le code quartier que lorsqu'il y a une modification de la forme de celui-ci, parce que sa composition en termes de secteurs statistiques a été modifiée ou que les secteurs statistiques ont été eux-mêmes modifiés. Cette manière de procéder est cohérente avec la directive européenne INSPIRE²³ qui préconise une identification unique des objets géographiques représentant une zone géographique

²² Plus d'explications sur cette réforme se trouvent sur le site web de Statbel : <https://statbel.fgov.be/fr/propos-de-statbel/methodologie/classifications/geographie>

²³ Voir article 8 de la DIRECTIVE 2007/2/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 14 mars 2007 établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne (INSPIRE)

déterminée, en l'occurrence ici un quartier. Si le territoire change, l'identifiant doit également changer.

Ainsi, les codes quartiers sont uniquement modifiés si le territoire couvert par le quartier est modifié. Une modification du nom du quartier n'implique pas un changement de code quartier. Les noms des quartiers ont avant tout un objectif pédagogique : ils doivent permettre à tous les utilisateurs de savoir à quoi correspond le territoire couvert par le quartier statistique et en particulier les zones habitées dans ce quartier. Ils doivent également correspondre, tant que possible, à la représentation qu'en ont les habitants. Les noms des quartiers ont été choisis en fonction de divers éléments de toponymie : ancienne commune, lieu-dit, place, rue, infrastructure (ex. Waterloo Gare), point cardinal (ex. Nivelles Nord). Les noms des quartiers ont été revus par l'Institut Géographique National (IGN)²⁴, notamment pour assurer une cohérence orthographique entre les toponymes. Pour éviter les confusions, nous avons décidé que deux quartiers ne pouvaient pas avoir le même nom. Quand il n'a pas été possible de trouver des noms différents, nous avons ajouté un élément supplémentaire permettant de les distinguer. Pour villages, nous avons ajouté le nom de la commune à la fin du nom du quartier en les reliant par « -lez- », par exemple « La Bruyère-lez-Beauvechain ». Pour les quartiers plus urbains, nous avons ajouté le nom de la localité (souvent la commune ou l'ancienne commune) en début de nom pour indiquer que ce quartier est une partie de cette localité-là, par exemple « Tubize La Bruyère ».

Les quartiers peuvent être révisés, tant du point de vue des secteurs statistiques qu'ils regroupent (territoire) que de leurs noms. Lors de la première publication des statistiques infra-communales sur WalStat, les villes et communes ont d'ailleurs été invitées à faire part de leurs éventuelles propositions de modifications sur ces deux points.

Étant donné la structure du code quartier et d'impact d'une révision du territoire couvert par les quartiers (selon les indicateurs, cela peut nécessiter de nouvelles demandes de données ou le recalculs d'indicateurs pour l'ensemble des périodes publiées), seule une modification par an de la composition des quartiers en termes de secteurs statistiques sera possible. Les éventuelles propositions de modifications de territoire d'un quartier statistique sera évaluée par l'IWEPS, en prenant en compte leur faisabilité, leur intérêt dans l'objectif statistique et leur cohérence pour l'ensemble des communes. La décision finale appartient à l'IWEPS, responsable du découpage de la Wallonie par quartiers statistiques.

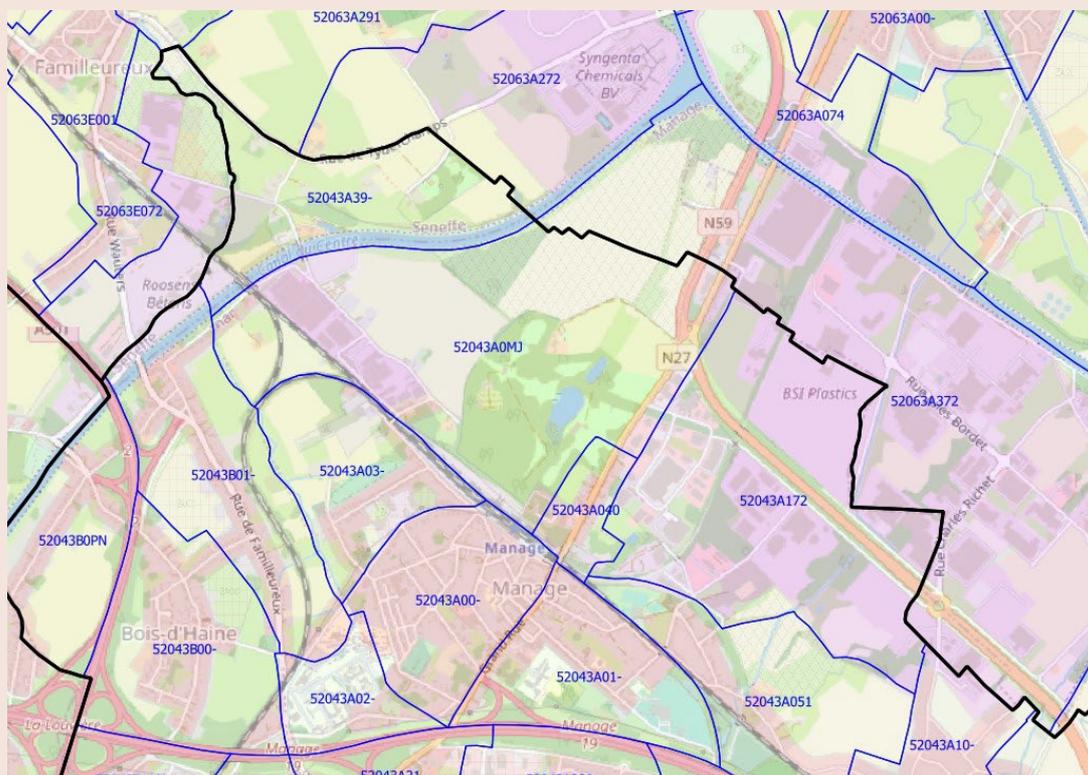
Les changements de noms pourront se faire plus fréquemment qu'une fois par an. Les décisions sur ce point seront prises en concertation avec l'IGN pour garantir une cohérence toponymique.

3. LE CAS PARTICULIER DE L'ÉCHANGE DE TERRITOIRE ENTRE MANAGE ET SENEFFE

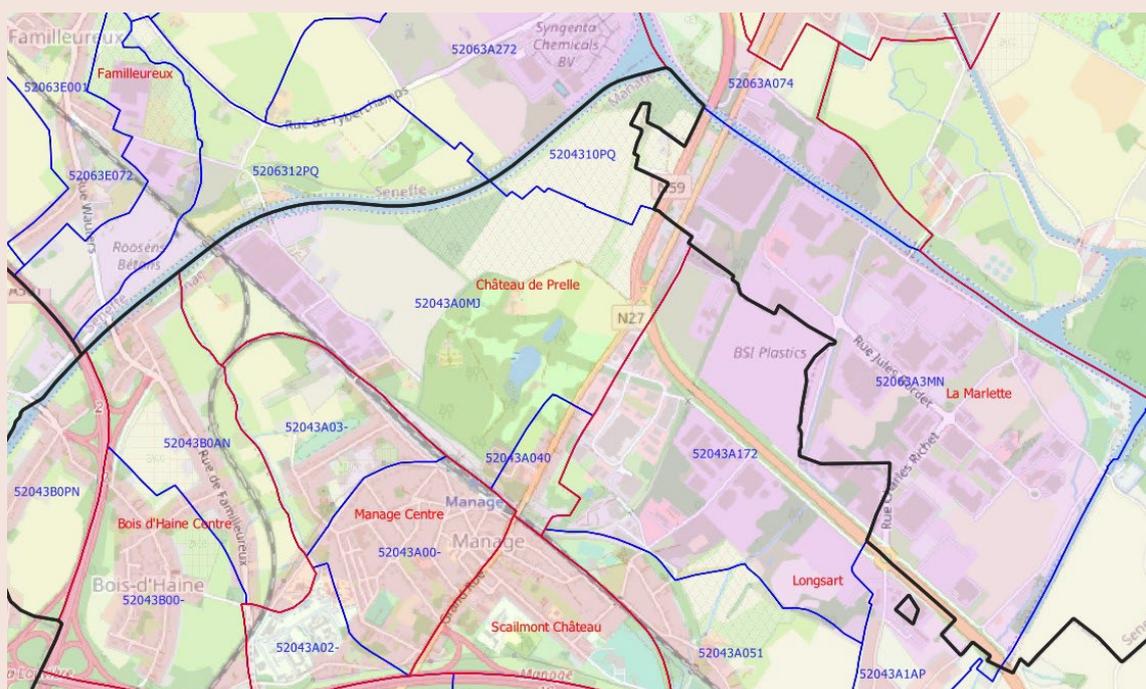
En 2010, des territoires ont été échangés entre les communes de Manage et Seneffe. Cela a une implication sur la définition des quartiers statistiques. L'objectif de cette section est d'expliquer comment nous nous sommes adaptés à cette situation. Les deux encadrés suivants présentent la situation antérieure (avant l'échange de territoire) et actuelle (après l'échange de territoire). Pour rappel, les secteurs statistiques et leurs codes sont en bleu ; les frontières entre les deux communes, en noir ; les quartiers et leurs noms sont indiqués sur la carte actuelle en rouge.

²⁴ L'IGN réalise, périodiquement, des enquêtes auprès des communes pour définir et revoir les toponymes à renseigner sur les cartes.

Encadré 11 : Secteurs statistiques à la frontière entre Manage et Seneffe en 2010 (avant l'échange de territoires)

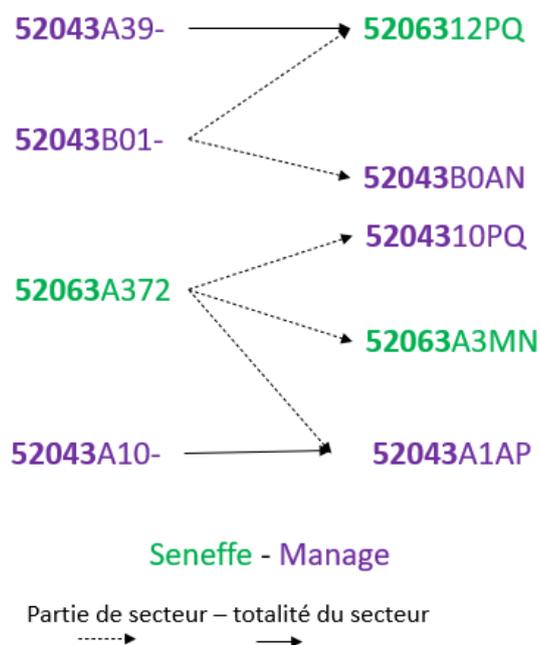


Encadré 12 : Secteurs statistiques et quartiers à la frontière entre Manage et Seneffe en 2022



Lors de l'échange de territoires, une partie au Nord du canal constituée du secteur 52043A39- et d'une petite partie du secteur 52043B01- sont passés de Manage à Seneffe tandis que des parties du secteur 52063A372 sont passées de Seneffe à Manage. Les codes des secteurs impliqués dans l'échange ont été modifiés. Ainsi, le secteur 52043A39- est devenu le secteur 5206312PQ en passant de Manage à Seneffe. Il a en outre acquis la petite portion (du côté nord du canal) du secteur 52043B01- qui est également passée de Manage à Seneffe. Le secteur 52043B01- légèrement amputé est devenu le secteur 52043B0AN. En provenance de Seneffe, le secteur 52063A372 a été scindé en deux grandes parties : un nouveau secteur 5204310PQ (au Nord-Ouest) a rejoint Manage et une partie résiduelle est restée à Seneffe en étant renommée en 52063A3MN. En outre, une petite partie au Sud-Est du secteur 52063A372 a rejoint le secteur 52043A10- à Manage. Ce dernier a dès lors été renommé en 52043A1AP.

Schéma 1 : transferts entre Seneffe et Manage et modification de codes des secteurs statistiques concernés



Au niveau des quartiers, par rapport à la situation actuelle (2022), cinq quartiers sont potentiellement impactés : Familleureux (5206300422) et La Marlette (5206301322) à Seneffe, Bois d'Haine Centre (5204301105), Château de Prelle (5204301822) et Longsart (5204301305) à Manage. Pour la situation avant l'échange de territoire, nous avons décidé de reconstituer tant que possible les nouveaux quartiers, dans le but d'améliorer le suivi temporel. Ainsi, étant donné que le découpage en quartier d'avant échange de territoire se base sur les frontières des communes après échange de territoire, on peut dire qu'avant l'échange de territoire, il existait des quartiers trans-communaux selon les frontières des communes à ce moment-là.

Concrètement, pour chaque quartier, voici ce que donne la situation avant l'échange des territoires :

- Le quartier Bois d'Haine Centre (5204301105) était un tout petit peu plus grand car il comprenait le secteur 52043B01- au lieu du secteur 52043B0AN. Cependant, la petite partie

supplémentaire, située de l'autre côté du canal, n'est visiblement pas peuplée. Cela n'impacte donc pas les indicateurs liés à la population.

- Le quartier Longsart (5204301305) était un tout petit peu plus petit car il comprenait le secteur 52043A10- au lieu du secteur 52043A1AP. Cependant, la petite partie amputée, située en bordure de la Nationale 59, n'est visiblement pas peuplée. Cela n'impacte donc pas les indicateurs liés à la population.
- Le quartier du Château de Prelle (5204301822) était plus petit car il n'a acquis le secteur statistique 5204310PQ que lors de l'échange de territoire. Cependant, le secteur 5204310PQ ayant une population nulle, cela n'impacte pas les indicateurs liés à la population.
- Le quartier Familleureux (5206300422) était légèrement plus petit car la partie au nord du canal appartenant au secteur 52043B01- était dans le quartier Bois d'Haine Centre. Cependant, comme cette partie n'est visiblement pas peuplée, cela n'impacte donc pas les indicateurs liés à la population. Ce quartier est, en revanche, celui dont le caractère trans-communal est le plus marqué car l'inclusion du secteur 52043A39- (qui deviendra le secteur 5206312PQ) fait que, pour les années 2010 et antérieures, il comprenait des citoyens et citoyennes de deux communes différentes.
- Le quartier La Marlette (5206301322) était plus grand. Il comprenait le secteur statistique 52063A372 qui était plus grand que le secteur 52063A3MN (son « successeur ») car il incluait aussi le futur secteur 5206312PQ et une petite partie du futur secteur 52043A1AP (au sud de la N59). Cependant, comme ces territoires « perdus » ne sont pas peuplés au moment du découpage en quartiers statistiques wallons, cela n'impacte pas les indicateurs liés à la population.



L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Autorité statistique de la Région wallonne, il fait partie, à ce titre, de l'Institut Interfédéral de Statistique (IIS) et de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN). Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens, des informations diverses qui vont des indicateurs statistiques aux études en sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.

Plus d'infos : <https://www.iweps.be>



2022